



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Soudan

Question écrite n° 74782

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur sa réponse publiée au JO du 25 février 2002 (p. 1078) sur la situation extrêmement préoccupante du Soudan. En effet, la guerre civile ravage ce pays depuis dix-huit ans et a occasionné trois millions de morts, six millions de personnes déplacées, plusieurs millions de personnes réfugiées. Elle s'accompagne en outre de nombreux crimes contre l'humanité et d'atteintes au droit humanitaire. Le pétrole, extrait du sud du pays, semble être une source de financement de cette guerre et l'occasion d'exactions à l'encontre des populations qui habitent autour des lieux d'exploitation. Plus de 200 000 kilomètres carrés ont, jusqu'à présent, été loués aux compagnies pétrolières étrangères, et de vastes concessions sont l'objet de projets de location. Il se réjouit qu'aucune entreprise française ne participe par sa présence et son financement à cette exploitation des populations locales, au développement des matériels de guerre et au non-respect des Droits de l'homme. En tout état de cause et ainsi qu'il le rappelle dans sa réponse ministérielle, la visite de diplomates européens en poste à Karthoum soigneusement organisée par les autorités soudanaises, n'a pas permis de prouver ce que les associations humanitaires présentes sur place constatent tous les jours. Aussi, il lui demande de lui apporter toutes précisions sur cette situation, quelles sont les intentions du Gouvernement dans ce domaine et s'il ne lui semble pas indispensable d'envoyer d'urgence une délégation de l'Union européenne sur place ou à défaut une délégation française, afin de rencontrer les différents acteurs de ce conflit.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74782

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères, coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1735